

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 28 septembre 2022**

Date de convocation : 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU — Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Jean-Marie GRIMAUD – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

**LES EPESSES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

- **16. ZONE LES ROCHETTES – SAINT MARS LA REORTHE / LES EPESSES – APPROBATION D'UNE CONTRIBUTION FONCIERE POUR L'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION (RPD) D'ELECTRICITE VERSEE A ENEDIS** – Rapporteur : Jean-Louis LAUNAY

Dans le cadre de l'autorisation d'urbanisme N°PC 08508221H0022 pour la construction de l'usine « Les Délices de Colbert » et du besoin d'augmentation de puissance du réseau électrique de la zone d'activités économiques Les Rochettes située sur les communes de Saint Mars la Réorthe et Les Epees, des travaux d'extension du Réseau Public de Distribution d'électricité s'avèrent nécessaires.



Les travaux d'extension du RPD d'électricité, hors du terrain d'assiette de l'opération à réaliser par ENEDIS, unique gestionnaire du réseau d'électricité en France, dimensionnés pour une puissance de **2500 KVA**, sont les suivants :

- technique de raccordement : souterrain
- travaux de création de canalisation HTA
- travaux de remplacement de canalisation HTA
- travaux de création de poste source HTB/HTA

NATURE DES TRAVAUX	QTE	PRIX UNITAIRE EN EURO	MONTANT HT EN EURO NON REFACTE	TAUX REFACTION	MONTANT HT EN EURO REFACTE
<b>Barème</b>					
.Part variable des travaux réseau (HTA) (prise en compte du taux de réfaction)	3700	79,00	292 300,00		175 380,00
.Part variable des travaux réseau (HTA) (prise en compte du taux de réfaction)	400	108,00	43 200,00		25 920,00
.Part fixe hors terrain d'assiette de l'opération (HTA) (prise en compte du taux de réfaction)	1	4610,00	4 610,00		2766,00
<b>Accès Réseau</b>				40%	
.Consignation réseau HTA Antenne ou Coupure d artère (-40%)	2	449,95	899,9		539,94
<b>Armoires HTA</b>					
- Fourniture et pose AC3T (-40%)	1	17 450,78	17 450,78		10470,47
<b>Equipements HTA</b>					
- Remplacement d'une cellule HTA (-40%)	4	3244,25	12 977,00		7 786,20
MONTANT TOTAL HT					222 862,61
MONTANT TVA					44572,52
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>					<b>267 435,13</b>

Considérant qu'en parallèle de ce raccordement, ENEDIS s'engage à prendre en charge l'installation d'un troisième transformateur HTB/HTA au poste source des Herbiers, il est proposé d'approuver la proposition de contribution financière d'ENEDIS pour la réalisation de cette extension du réseau.

Vu le budget lotissement 2022,

Vu la proposition de contribution financière rédigée par ENEDIS,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 6 septembre 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 septembre 2022,



Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

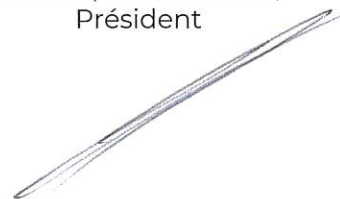
- approuver la proposition de contribution financière d'ENEDIS
- approuver le versement à ENEDIS de la participation correspondante dont les crédits sont inscrits au budget lotissement 2022,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Jean-Marie GRIMAUD,  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président



Transmise en Préfecture le :

Publiée électroniquement le : - 3 OCT. 2022

3 octobre 2022

